

aux sciences sociales aura sensiblement diminué, on pourra revoir les diverses formes d'organisation gouvernementale en vue de mieux intégrer des politiques parallèles et de rassembler toutes les sciences sous un régime de collaboration plus étroite.

20. Pour décider s'il y a lieu d'établir, à côté d'un laboratoire fédéral de sciences naturelles, un institut national de sciences sociales, il faudrait tenir compte du nombre restreint de chercheurs éminents qui sont disponibles dans ce domaine, et tout particulièrement de l'effet que cela produirait sur les programmes et les plans actuels des universités canadiennes. Il faudrait que le gouvernement se demande s'il entend agir en tant qu'utilisateur de science, d'entrepreneur en science ou de soutien de la science. L'idéal, ce serait que le gouvernement, s'inspirant surtout de cette troisième hypothèse, envisage d'établir un institut non pas tant pour pouvoir bénéficier lui-même de meilleures recherches, mais pour mettre des moyens exceptionnels à la disposition des meilleurs chercheurs; ceux-ci, à l'occasion de congés pédagogiques, pourraient venir y faire de la recherche libre, celle-ci étant en bonne partie interdisciplinaire.

Avril 1969.